Arc Sud Bretagne - EPTB Vilaine — **Protocole de transfert de la compétence "Prévention des inondations"**

Annexe 2 - Programme d'action technique et financier

Projet de mise à jour fin 2019 — Date de mise à jour : 04/12/2019

Tous les montants sont en TTC	MONTANTS TOTAUX					2019									2020		2021		2022		2023		2024		2025	
	Montant action à la signature	Montant action actualisé	Montant total suiv PAPI	Reste à charge total pour l'EPCI	Observation	Dépenses prévues	Dépenses engagées	Dépenses réalisées	Recettes engagées	Demande versement	Versement reçu	Reste à charge annuel pour l'EPCI (prévu)	Reste à charge annuel pour l'EPCI (réalisé)	Observations	Dépenses prévues	Reste à charge annuel pour l'EPCI (prévu)	Dépenses prévues	Reste à charge annuel pour l'EPCI (prévu)	Dépenses prévues	Reste à charge annuel pour l'EPCI (prévu)	Dépenses prévues	Reste à charge annuel pour l'EPCI (prévu)	Dépenses prévues	Reste à charge annuel pour l'EPCI (prévu)	Dépenses prévues	Reste à charge annuel pour l'EPCI (prévu)
1er bloc de compétence : assistance permanente de l'EPCI																										
L'assistance des Collectivités pour la maîtrise d'ouvrage d'études et de travaux est estimée de manière forfaitaire à 0,5 ETP à l'échelle du bassin de la Vilaine. Ce montant est réparti entre les EPCI qui transfèrent la compétence PI à l'EPTB et selon le ratio superficie (50%) - population (50%). Selon ce calcul, la participation de Arc Sud Bretagne est de 1 390 €/an	9 730	9 730		9 730	A recalculer à la suite du transfert de la compétence PI de nouveaux EPCI adhérents	1 390		1 390				1 390	1 390		1 390	1 390	1 390	1 390	1 390	1 390	1 390	1 390	1 390	1 390	1 390	1 390	1 390
2ème bloc de compétence : gestion des systèmes d'endiguement																										
2.1. Système d'endiguement de la grande plage de Damgan																										
Gestion réglementaire																										
Diagnostic approfondi de l'ouvrage (2,4 km) + topographie + études géotechniques Actualisation de l'étude de danger et des documents réglementaires	55 000	110 000	55 000	55 000											45 000	22 500	65 000	32 500								
Visite technique approfondie (tous les 6 ans après le diagnostic)	5 000	5 000		5 000																					5 000	5 000
Mise en œuvre de la surveillance et de l'entretien en période normale et en période de crue comprenant la tenue d'un registre, des visites de surveillance, des visites techniques approfondies, la rédaction d'un rapport de surveillance et la déclaration au Préfet des événements importants de sûreté hydraulique					Temps de travail inclus dans les moyens humains mobilisés (bas de tableau)																					
Maintenance																										
Entretien de la végétation et réparations localisées sur les ouvrages	140 000	140 000		140 000		20 000		0				20 000	0		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Travaux plus conséquents de réparation mis en évidence par le diagnostic approfondi de l'étude de danger ;		0			Selon les conclusions de l'EDD																					
Travaux d'urgence rendus nécessaires durant ou immédiatement après une tempête (provision)	105 000	105 000		105 000		15 000		0				15 000	0		15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Exploitation																										
Mise en place/démontage des batardeaux au droit de certaines entrées de plage et des cales de mise à l'eau		0			A estimer par la mairie									A estimer par la mairie												
Eventuelles modifications à apporter au système d'endiguement suite aux conclusions de l'étude de danger																										
Modification à la hausse ou à la baisse de la hauteur de protection		0			Décision à prendre suite à l'étude de danger																					
Modification à la hausse ou à la baisse du périmètre de la zone protégée		0																								
Modification des éléments constituant le système d'endiguement (digue, murs, vannerie...)		0																								
2.2. Projet de système d'endiguement à l'entrée du bourg de Damgan																										
Mission de maîtrise d'œuvre et dossier réglementaire + géotechnique + topographie	50 000	70 000	28 500	40 500	Subv 40% sur montants HT										50 000	29 000	20 000	11 500								
Réalisation des aménagements	174 000	210 000	69 600	140 400	Subv 40% sur montants HT														105 000	70 200	105 000	70 200				
Gestion réglementaire du système d'endiguement	0				A définir																					
Maintenance et exploitation du système d'endiguement	A définir	12 000		12 000	Selon estimation étude Artelia 2019																		6 000		6 000	6 000
2.3. Projet de système d'endiguement sur le secteur de St Guérin sud à Damgan																										
Analyse coûts-bénéfices et analyse multicritères du projet de protection de la route côté marais afin d'assurer le continuité territoriale de la presqu'île de Pénerf	20 000	20 000	10 000	10 000																	20 000	10 000				
Mission de maîtrise d'œuvre et dossier réglementaire	30 000	30 000	15 000	15 000																			30 000	15 000		
2.4. Projet de système d'endiguement du domaine de Prières à Billiers																										
Gestion réglementaire																										
Diagnostic approfondi de l'ouvrage (1,2 km) + topographie + géotechnique	15 000	25 000	12 500	12 500											25 000	12 500										
Réalisation de l'étude de danger et élaboration des documents réglementaires	35 000	35 000	17 500	17 500													35 000	17 500								
Visite technique approfondie (tous les 6 ans à partir de l'étude de danger)		0																								
Mise en œuvre de la surveillance et l'entretien en période normale et en période de crue comprenant la tenue d'un registre, des visites périodiques, des visites techniques approfondies, la rédaction d'un rapport de surveillance et la déclaration au Préfet des événements importants de sûreté hydraulique					Temps de travail inclus dans les moyens humains mobilisés (bas de tableau)																					
Maintenance																										
Entretien de la végétation		0			A estimer																					
Réparations localisées sur les ouvrages		0			A estimer																					
Travaux plus conséquents de réparation mis en évidence par le diagnostic approfondi de l'étude de danger		0			Selon les conclusions de l'EDD																					
Travaux d'urgence rendus nécessaires durant ou immédiatement après une tempête (provision)	35 000	35 000		35 000		5 000		0				5 000	0		5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Exploitation																										
Surveillance de l'ensemble du système d'endiguement en période de submersion marine		0			Temps de travail inclus dans les moyens humains mobilisés (bas de tableau)																					
Eventuelles modifications à apporter au système d'endiguement suite aux conclusions de l'étude de danger																										
Modification à la hausse ou à la baisse de la hauteur de protection		0			Décision à prendre suite à l'étude de danger																					
Modification à la hausse ou à la baisse du périmètre de la zone protégée		0																								
Modification des éléments constituant le système d'endiguement (digue, murs, vannerie...)		0																								
Sous-total bloc 2	664 000	797 000	209 100	587 900		40 000	0	0	0	0	0	40 000	0		160 000	104 000	160 000	101 500	145 000	110 200	165 000	110 200	76 000	55 000	51 000	51 000
3ème bloc de compétence : accompagnement ou maîtrise d'ouvrage des projets de prévention																										
3.1. Suivi du profil de plage au droit des systèmes d'endiguement de Damgan																										
Etude d'opportunité		0			Temps de travail 2022 inclus dans les moyens humains mobilisés (bas de tableau)																					
Mesure topographique du profil de plage (fréquence à définir) Traitement des données et interprétation au regard des événements météorologiques et maritimes	45 000	45 000	22 500	22 500																	15 000	7 500	15 000	7 500	15 000	7 500
3.2. Mise en place d'un système de mesure locale du niveau marin sur l'estuaire de la Vilaine																										
Etude d'opportunité		0			Temps de travail 2022 inclus dans les moyens humains mobilisés (bas de tableau)																					
Conception - réalisation		30 000	15 000	15 000																	30 000	15 000				
Suivi, exploitation, maintenance		0			A partir de 2024 - Montant à estimer																					
Sous-total bloc 3	45 000	75 000	37 500	37 500		0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	45 000	22 500	15 000	7 500	15 000	7 500
Moyens humains mobilisés pour le 2ème et le 3ème bloc + animation de la commission territoriale																										
Temps ingénieur pour le 2ème et le 3ème bloc (y compris animation commission territoriale)						0,50									0,50		0,50		0,50		0,50		0,20		0,20	0
Montant (1 ETP avec frais de structure = 68 000 €)	132 000	181 400		181 400		33 000		33 000				33 000	33 000		33 000	33 000	33 000	33 000	33 000	33 000	33 000	33 000	13 200	13 200	13 200	13 200
Temps technicien pour le 2ème et le 3ème bloc						0,33									0,50		0,50		0,50		0,50		0,50		0,50	1
Montant (1 ETP avec frais de structure = 55 000 €)	183 150	183 150		183 150		18 150		7 563				18 150	7 563		27 500	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500
Sous-total moyens humains	315 150	374 550		374 550		51 150	0	40 563				51 150	40 563		60 500	60 500	60 500	60 500	60 500	60 500	60 500	60 500	40 700	40 700	40 700	40 700
TOTAL GENERAL	1 033 880	1 256 280	246 600	1 009 880	Les montants prévus incluent pour chaque année les provisions pour travaux d'urgence (lignes 12 et 37)	92 540	0	41 953	0	0	0	92 540	41 953		221 890	165 890	221 890	163 390	206 890	172 090	271 890	204 590	139 090	104 590	108 090	100 590

Vu pour être annexé à la délibération
n° 153-2019
du 17/12/19
Fait à Muzillac, le 20/12/19
Le Président,
Bruno LE BORGNE

ARC SUD BRETAGNE

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le
ID : 056-200027027-20191217-DELIB_153_2019-DE